

Communiqué de presse du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie
Séance du 18 décembre 2003

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux au 8, route des Artifices, le jeudi 18 décembre 2003.

A l'issue de cette réunion, le gouvernement a adopté un avant-projet de loi du pays, cinq projets de délibération du Congrès, deux délibérations du gouvernement et soixante arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, plus particulièrement, sur les points suivants :

Produits de première nécessité

A l'occasion de l'adoption de l'arrêté relatif au programme des importations de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2004, le gouvernement a décidé de supprimer les mesures restrictives à l'importation concernant le riz rond et le riz long.

Le riz est un produit de première nécessité qui constitue l'aliment principal d'une grande partie de la population. Les interdictions d'importation (riz rond) et les contingents (riz long) actuellement en vigueur entraînent un surcoût sur les prix de vente qui pénalise les consommateurs ne disposant que de faibles revenus.

Cette mesure s'inscrit dans une réflexion d'ensemble sur les produits de première nécessité à laquelle le Conseil Economique et Social, ainsi que les associations de consommateurs ont apporté leur contribution.

Ainsi des dispositions visant à diminuer le prix du poulet importé (suppression de taxes à l'importation) ou encore à favoriser la commercialisation de viande de cerf à un prix accessible pour les familles les plus défavorisées seront-elles, prises prochainement.

Procréation médicale assistée

Dans la continuité de la carte sanitaire et du schéma d'organisation sanitaire, le gouvernement a autorisé la création d'une structure mixte publique/privée d'assistance médicale à la procréation intra-conjugale (A.M.P.) au sein du CHT Gaston Bourret.

Ce projet a pour objectif la prise en charge localement, dans le cadre d'un centre pluridisciplinaire public/privé de qualité, des problèmes de fertilité, permettant ainsi à l'ensemble des familles concernées d'accéder à ces techniques d'assistance à la procréation.

Coopération régionale

Le gouvernement a émis un avis favorable sur le projet d'arrêté interministériel relatif au comité directeur chargé de la répartition des crédits inscrits au « Fonds Pacifique ».

Ces crédits inscrits au budget du Ministère des affaires étrangères sont destinés à concourir aux actions de coopération économique, sociale et culturelle menées avec la région Pacifique, et à favoriser l'insertion régionale de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna.

Ils seront, à partir du 1^{er} janvier prochain, répartis par un comité directeur composé à parts égales de représentants de ces trois collectivités d'outre-mer et de représentants de l'Etat et présidé alternativement par le président du gouvernement de la Polynésie française et celui de la Nouvelle-Calédonie. Le montant des crédits inscrits à ce fonds a été doublé pour l'exercice 2004. Les trois collectivités d'outre-mer concernés pourront participer au co-financement des projets retenus.

L'ensemble de ce dispositif correspond aux engagements pris par le Président de la République lors de la réunion de Papeete, en juillet dernier.

Mesure individuelle

Madame Mireille Neyret, inspecteur principal des affaires sanitaires et sociales, a été nommée chef du service « Tutelle et planification sanitaire » de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie.

Pierre FROGIER